

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4417

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Carrefour de la Libération - Aménagement - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le département du Rhône

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Frieh), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4417**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Carrefour de la Libération - Aménagement - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le département du Rhône**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Situé au sud-est de la commune, le carrefour de la Libération constitue une des entrées principales de la ville de Tassin la Demi Lune.

Composé de cinq grands axes fortement fréquentés, ce carrefour présente des caractéristiques routières complexes qui conduisent à des phénomènes de saturation aux heures de pointes et à de gros problèmes d'insécurité, principalement pour les piétons et les deux-roues.

Forte de ce constat, la Communauté urbaine a décidé le réaménagement du carrefour avec comme objectifs de :

- favoriser le trafic interne et les échanges en limitant le trafic de transit en centre-ville,
- prendre en compte l'évolution de l'environnement du carrefour, notamment la réalisation de nouveaux logements, d'un équipement scolaire et petite enfance,
- marquer l'entrée du centre-ville de Tassin la Demi Lune par un traitement qualitatif urbain et paysager,
- améliorer et prendre en compte le fonctionnement des modes doux de déplacements (piétons et vélos) ainsi que les transports en commun.

Ce carrefour est constitué de cinq branches : deux branches de domanialité du département du Rhône et trois branches de domanialité de la Communauté urbaine.

Ce projet relève simultanément de la compétence de deux maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi MOP du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Compte tenu des caractéristiques propres de l'opération, en terme d'unité fonctionnelle, de contraintes techniques, de calendrier, le Département et la Communauté urbaine ont décidé de désigner un maître d'ouvrage unique, en application de l'article 2-II de la loi précitée. C'est ainsi que cette opération est réalisée par la Communauté urbaine - direction de la voirie, pour un montant global de 4 750 000 € TTC.

Par ailleurs, conformément aux règles définies par la commission mixte Département-Communauté urbaine, le département du Rhône participe au financement des travaux au *pro rata* de la domanialité des branches du carrefour. C'est ainsi que la participation du département du Rhône s'établit à 1 680 000 € TTC, le montant restant à financer et tenant compte des acquisitions déjà réalisées par le Département étant de 955 090 € TTC.

Les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage par la Communauté urbaine pour réaliser cette opération et les règles de financement par le département du Rhône sont précisées par une convention de maîtrise d'ouvrage unique.

Cette convention sera approuvée par la commission permanente du Conseil général le 5 octobre 2007 ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour l'aménagement du carrefour de la Libération à Tassin la Demi Lune avec le département du Rhône.

2° - Autorise monsieur le président à la signer.

3° - La recette correspondante, soit 955 090 € TTC, sera inscrite au budget 2010 de la Communauté urbaine - section d'investissement - exercice 2010 - compte 132 300 - opération 0817 - Tassin la Demi Lune - carrefour de la Libération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,